

La viticulture
belge
en chiffres

La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Dans ce cadre, la Direction de l'Inspection économique publie cette brochure sur le secteur du vin belge.

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
<https://economie.fgov.be>

tél. 0800 120 33 (gratuit)

 facebook.com/SPFEco

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 youtube.com/user/SPFEconomie

 linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

Editeur responsable : Wim Van Poucke
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

Version internet

148-18

La viticulture belge en chiffres



Récolte et agréments
en 2017

Table des matières

1. Introduction	7
2. Superficie et production	8
1. Evolution de la viticulture belge	8
2. Production belge en 2017 : répartition par couleur et type	9
3. Répartition de la production par région	10
4. Répartition par province	12
5. Superficie des vignobles en Belgique en 2017	13
6. Production en Belgique en 2017	14
7. Cépages les plus populaires en hectares	15
8. Cépages les plus populaires selon la production en litres	18
9. Liste complète des cépages plantés en Belgique	20
10. Répartition des domaines viticoles en Belgique selon la taille de l'exploitation	22
11. Répartition des domaines viticoles selon le rendement en Belgique	23
3. Garanties de qualité : les appellations protégées	24
1. Agréments	25
2. Répartition entre les deux régions par appellation protégée	28
3. Vins agréés en 2017 par année de récolte	30
4. Vins agréés en 2017 selon le type	31
4. Postface	34

Liste des graphiques

Graphique 1. La production et la superficie viticoles 2006-2017	8
Graphique 2. Production totale de vin en Belgique en 2017 par couleur et type.....	9
Graphique 3. Production totale de vin en Flandre en 2017 par couleur et type.....	10
Graphique 4. Production totale de vin en Wallonie en 2017 par couleur et type.....	11
Graphique 5. Répartition de la production par province	12
Graphique 6. Superficie totale de vignobles en Belgique.....	13
Graphique 7. Production en Flandre et en Wallonie en 2017, par province.....	14
Graphique 8. Cépages les plus populaires en Belgique.....	15
Graphique 9. Cépages les plus populaires en Flandre	16
Graphique 10. Cépages les plus populaires en Wallonie.....	17
Graphique 11. Cépages les plus populaires en Belgique.....	18
Graphique 12. Cépages les plus populaires en Flandre	18
Graphique 13. Cépages les plus populaires en Wallonie.....	19
Graphique 14. Nombre de domaines viticoles selon la taille en Belgique.....	22
Graphique 15. Nombre de domaines viticoles par litre produit.....	23
Graphique 16. Appellations protégées : quantités reconnues en Flandre	28
Graphique 17. Appellations protégées : quantités reconnues en Wallonie	29
Graphique 18. Vins agréés en 2017 en Flandre par couleur et type.....	31
Graphique 19. Vins agréés en Wallonie en 2017 par couleur et type.....	32
Graphique 20. Vins agréés en Belgique en 2017 par couleur et type.....	33

Liste des tableaux

Tableau 1. Superficie par cépage en Belgique.....	20
Tableau 2. Agréments par cépage	26
Tableau 3. Vins agréés en 2017 par année de récolte	30



Introduction

L'Inspection économique veille à l'application correcte des règles européennes en matière de production et de commerce de vins, participe aux commissions d'agrément flamande et wallonne responsables de l'octroi des appellations et contrôle plusieurs concours de vins.

Dans le cadre de ces fonctions, avec l'aide de l'Université de Hasselt, elle collecte depuis quelques années les données relatives à la superficie de la viticulture belge et aux quantités produites et reconnues en tant qu'appellations.

Chaque année, après la récolte, il est demandé aux viticulteurs de remplir et renvoyer un formulaire de « déclaration de récolte ». Les informations recueillies concernent la surface de plantation par cépage, les plantations prévues l'année suivante, la production initiale par cépage avec, pour autant qu'elle soit connue, une indication de la destination finale (mousseux ou non), et les quantités de vin, raisins ou moût de raisins achetées ailleurs.

Les données relatives aux agréments en tant qu'appellation sont issues des formulaires à ce sujet, que le demandeur doit remettre aux autorités régionales compétentes.

Depuis la déclaration de récolte 2017, une application a été créée pour le traitement de ces informations et permet d'appliquer différents filtres de façon assez simple.

Comme il était impossible d'intégrer les données des années précédentes dans cette application, la présente brochure concerne uniquement la situation de 2017, à un graphique près.

L'objectif de cette brochure est de fournir des données détaillées sur, entre autres :

- la taille et le lieu des plantations (région, province) des différents cépages et la part qu'ils représentent dans la production totale ;
- l'importance et la répartition de la production par zone (région, province) ;
- les quantités pour lesquelles une appellation a été demandée et obtenue, avec une répartition selon le cépage (éventuellement un assemblage) et l'année de production ;
- etc.

Dans les années à venir, il sera possible d'établir des tableaux comparatifs sur différentes années.

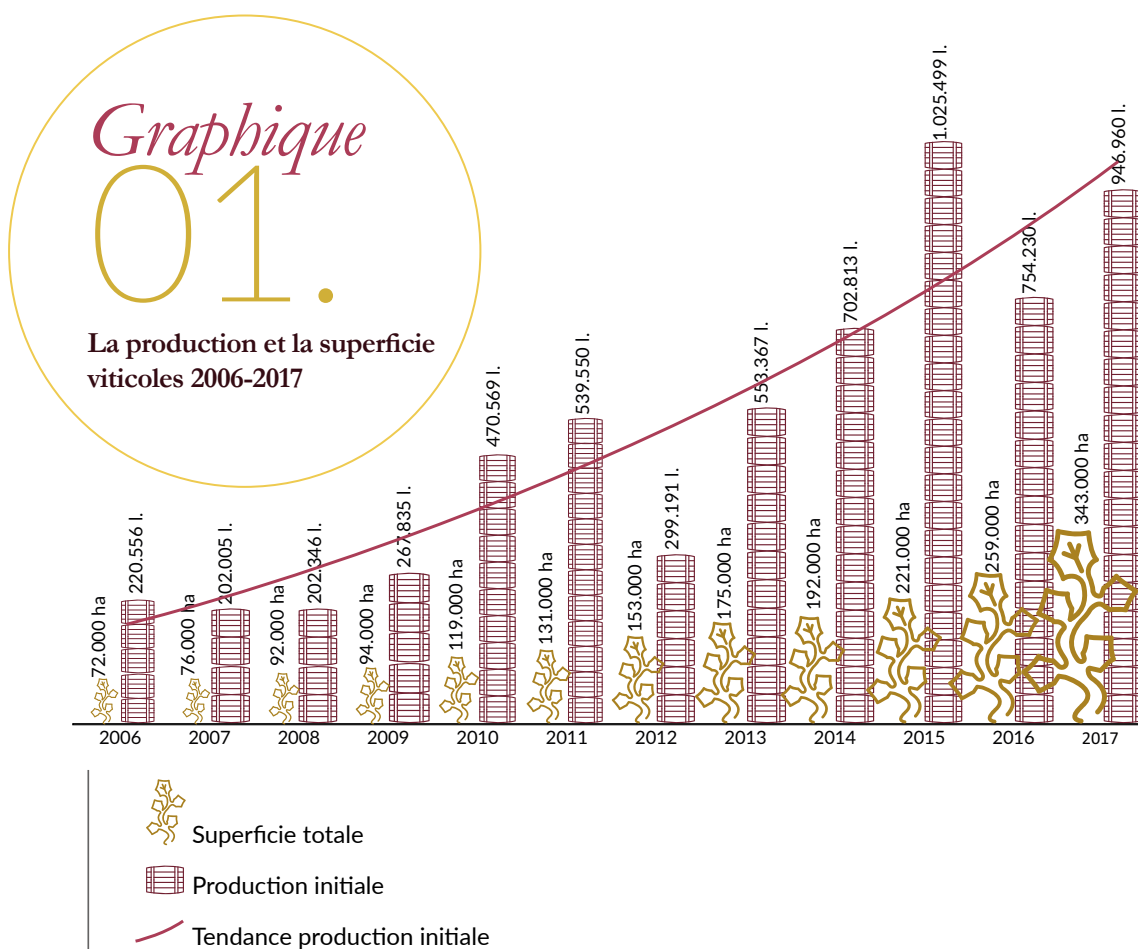
1. Superficie et production

1.1. Evolution de la viticulture belge

Il ressort du graphique 1 que la viticulture belge a connu une forte croissance ces dix dernières années. Le quintuplement de la superficie et de la production prouve que le viticulteur belge a foi en un bel avenir pour le secteur.

Cette hausse devrait donc se poursuivre dans les années à venir.

Sur la base des pronostics fournis par les viticulteurs, l'augmentation des surfaces de plantation devrait à nouveau s'élever à 10 % en 2018.



Source : SPF Economie.

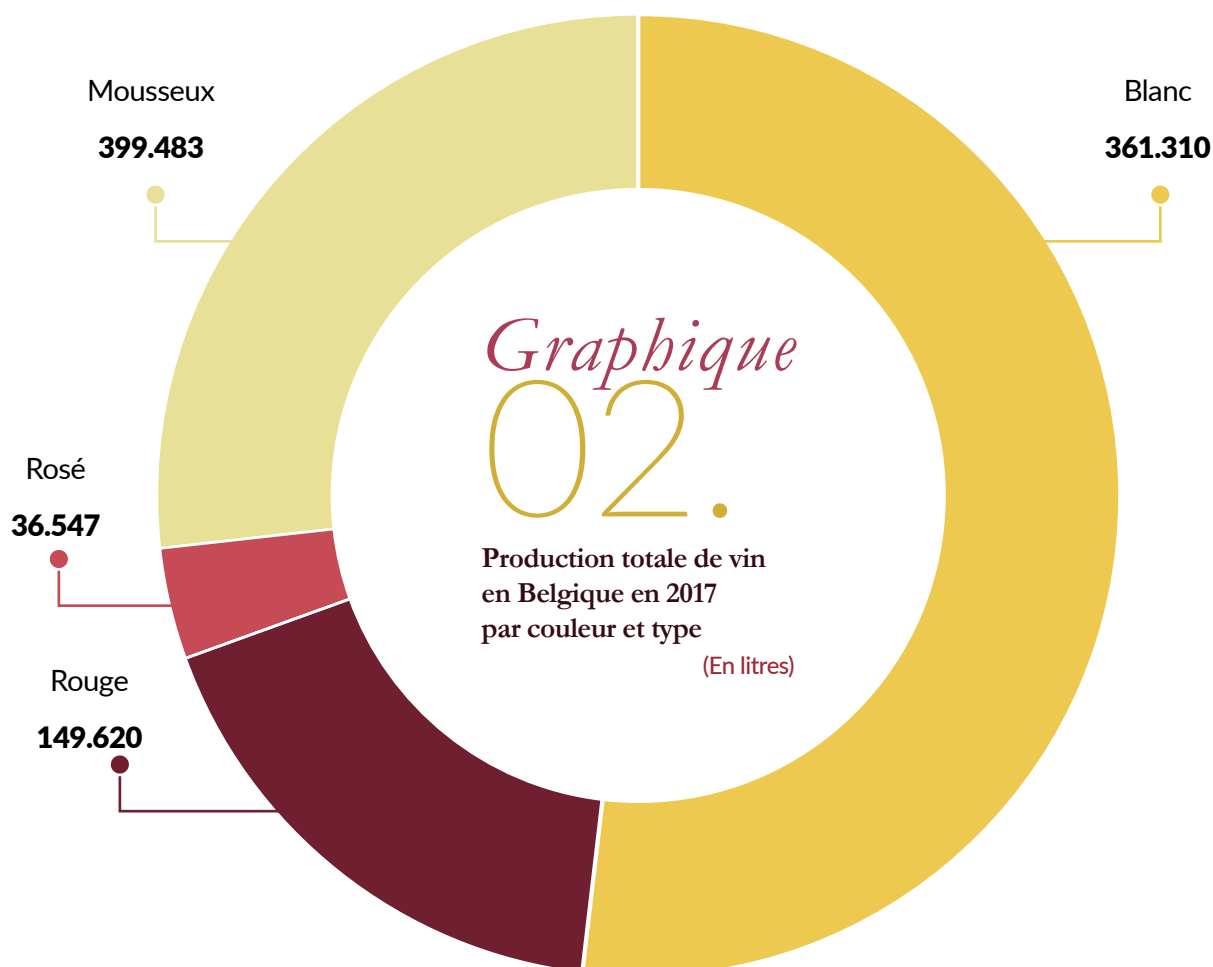
1.2. Production belge en 2017 : répartition par couleur et type

Malgré les gelées d'avril, qui ont entraîné une forte moins-value pour certains viticulteurs, nous constatons tout de même une hausse de 25 % de la production par rapport à 2016, due en grande partie à l'important accroissement de la superficie de plantation ces dernières années. La production totale atteint ainsi **946.960 litres** en 2017.

En 2016, les circonstances ont été moins idéales. A titre de comparaison, en 2015, une année où « tout était favorable », la récolte s'est élevée à plus d'un million de litres.

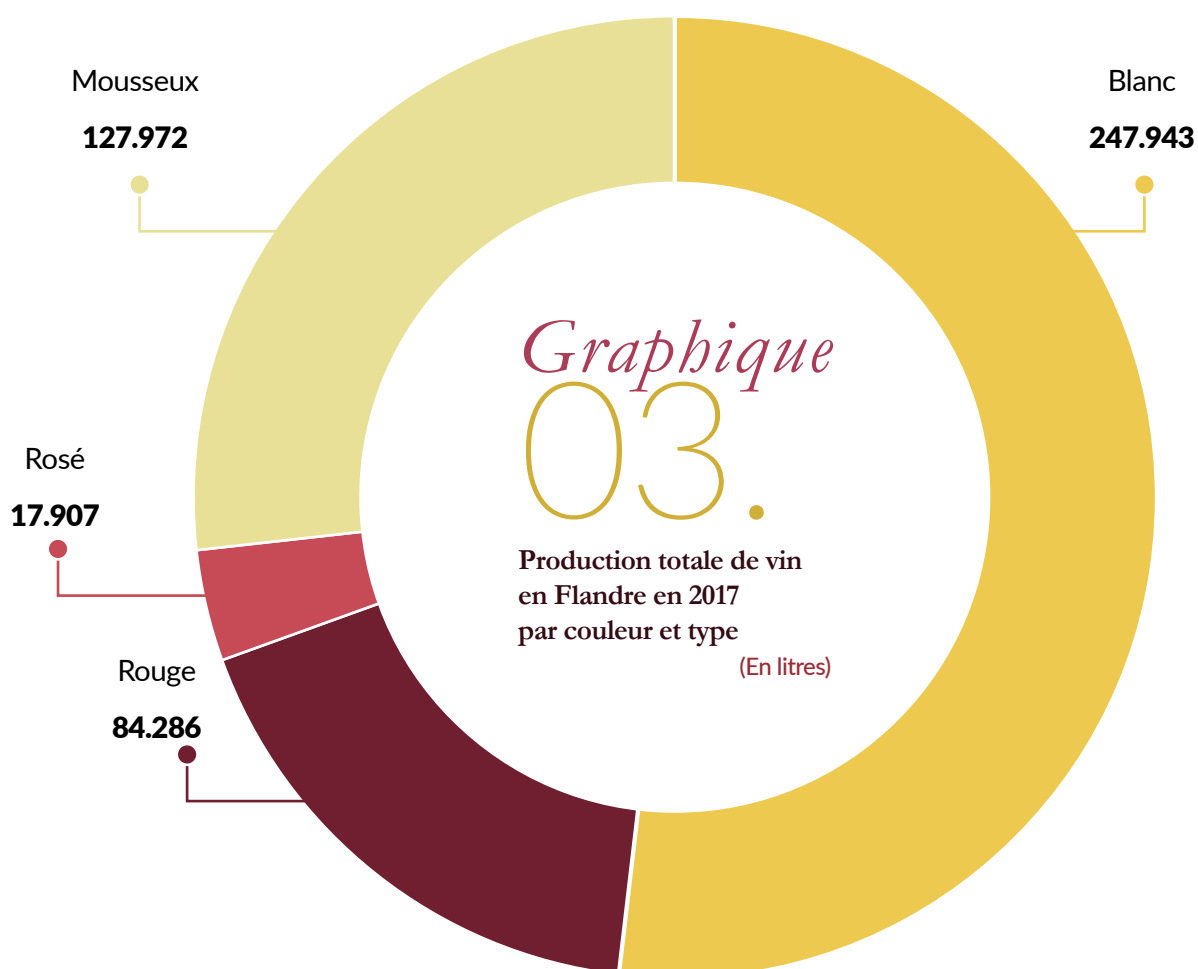
Le graphique 2 représente la production de vin belge répartie selon la couleur (rouge, blanc et rosé) et le type (mousseux ou non).

Il convient de signaler que la distinction entre vin mousseux ou non s'appuie sur la lettre d'intention des viticulteurs telle que mentionnée dans leur déclaration de récolte, et non sur la production effective.

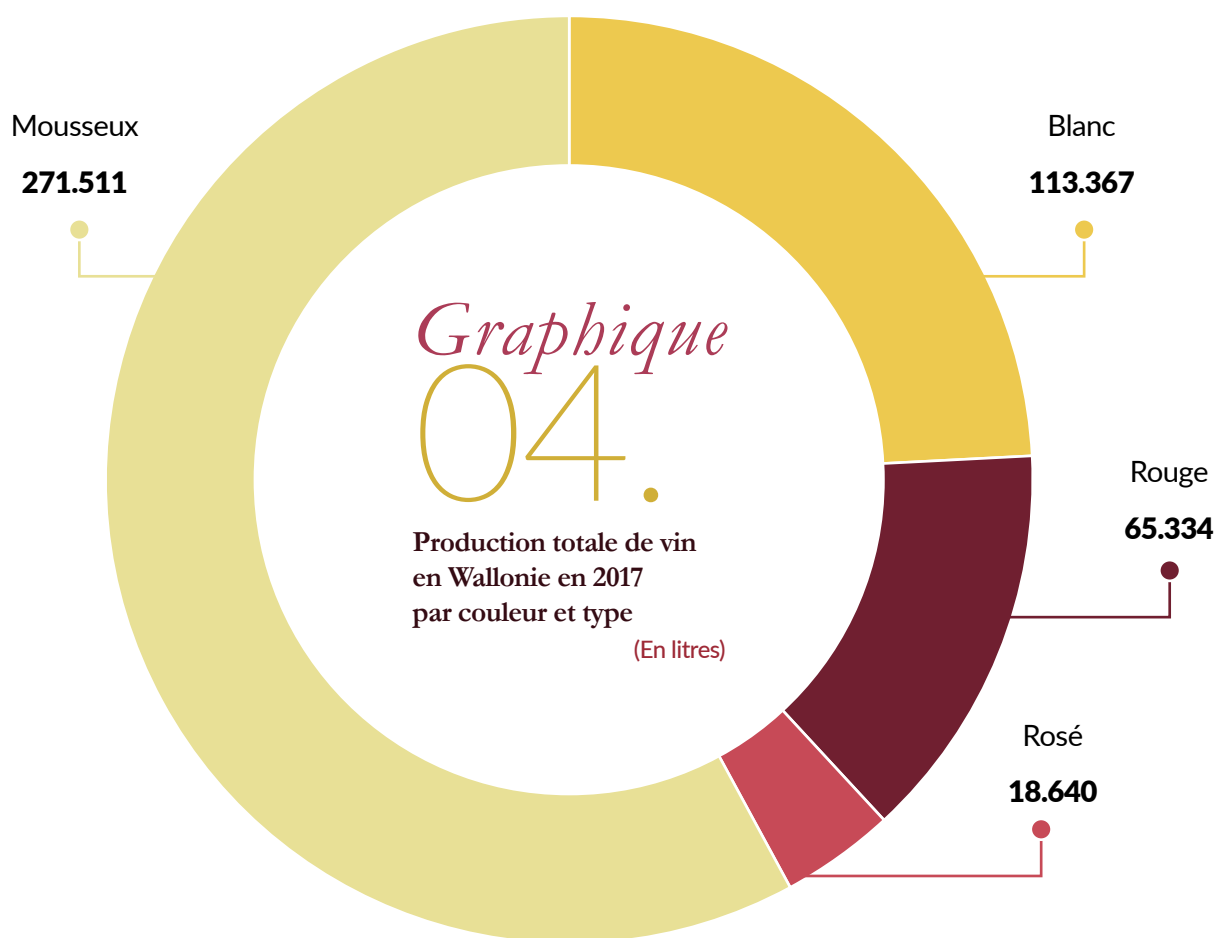


1.3. Répartition de la production par région

Les graphiques 3 et 4 présentent la répartition de la production entre les deux régions.



Source : SPF Economie.



Source : SPF Economie.

Ces graphiques mettent en évidence que plus de la moitié de la production est à chaque fois constituée de vin blanc en Flandre et de mousseux en Wallonie.

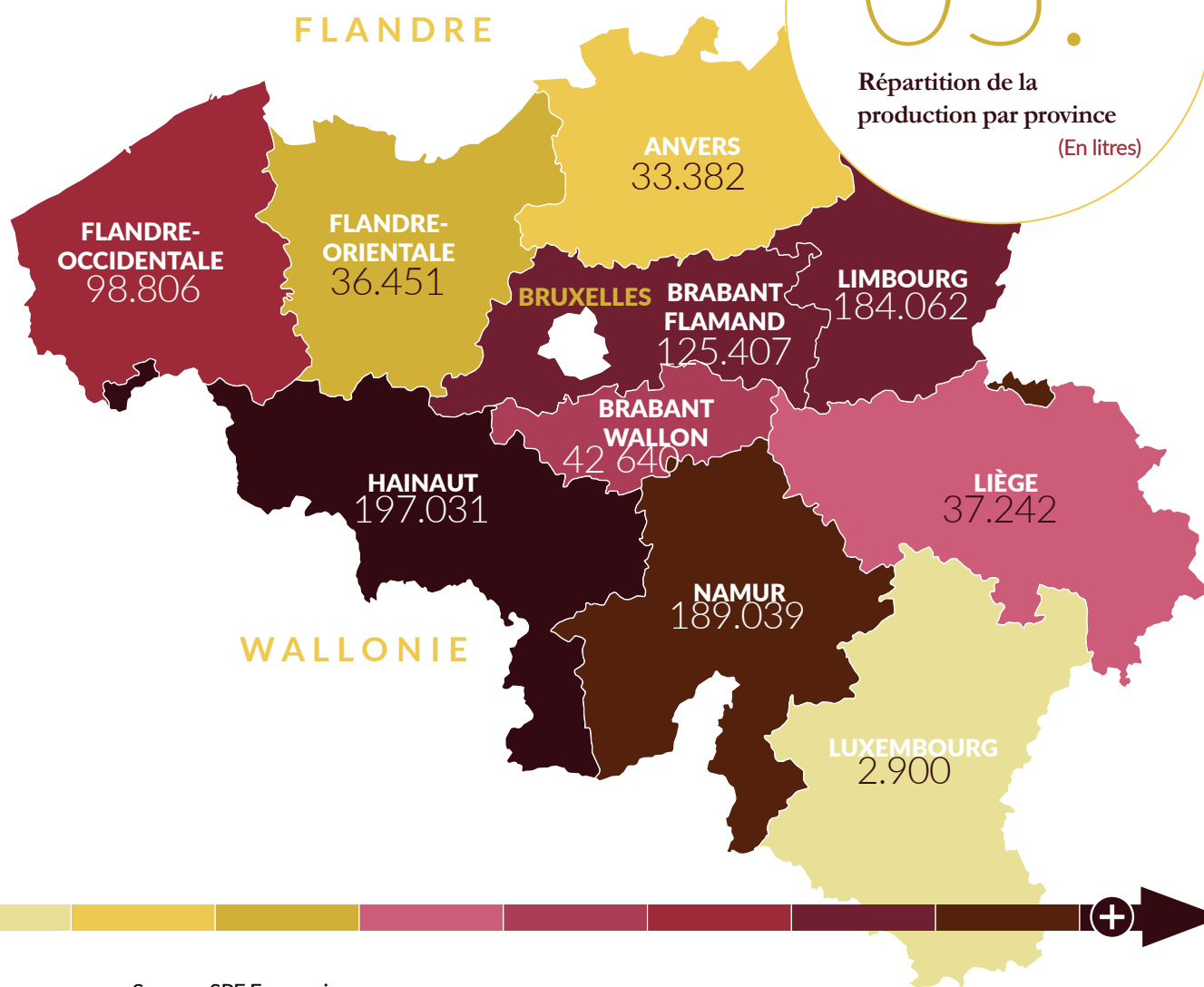
1.4. Répartition par province

Les principales provinces productrices de vin sont le Limbourg et le Brabant flamand en Flandre et Namur et le Hainaut en Wallonie.

Elles représentent à elles quatre les trois quarts de la production nationale.

Graphique 05.

Répartition de la
production par province
(En litres)



Source : SPF Economie.

1.5. Superficie des vignobles en Belgique en 2017

Superficie totale en Belgique : **347,87 ha**

En Wallonie : **130,52 ha**

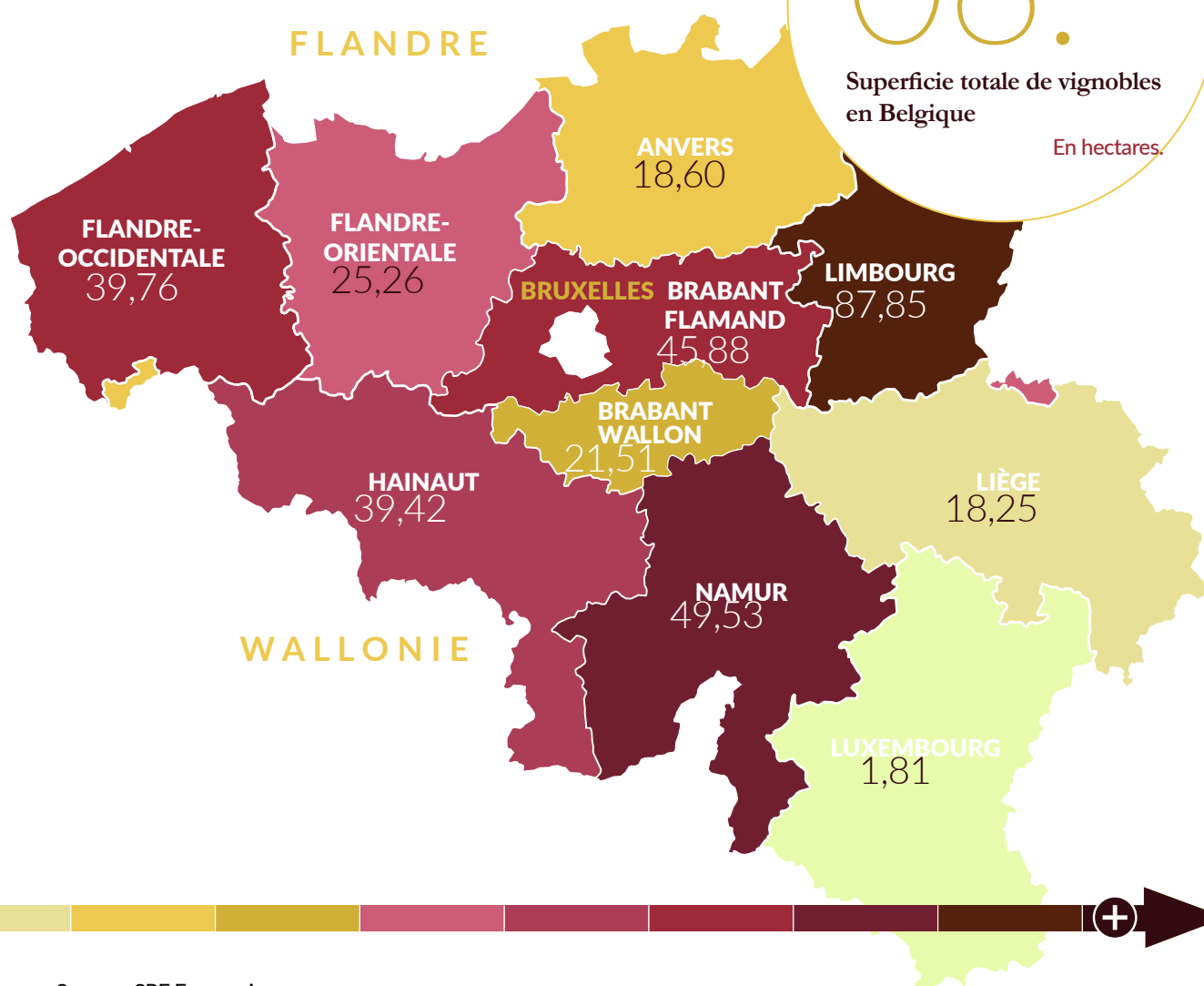
En Flandre : **217,35 ha**

Graphique 06.

Superficie totale de vignobles
en Belgique

En hectares.

13



Source : SPF Economie.

1.6. Production en Belgique en 2017

Production

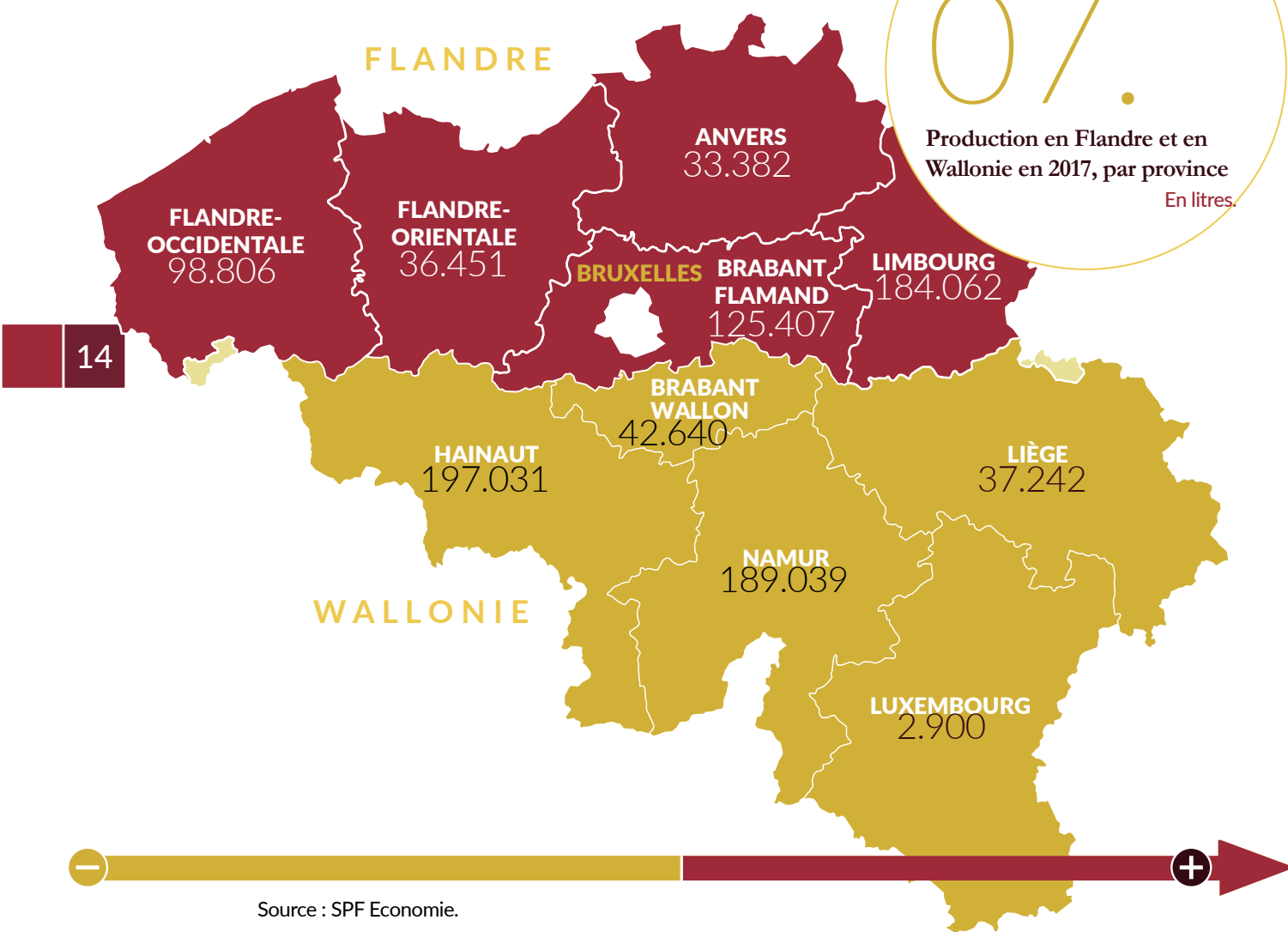
En Wallonie : **468.852 litres**

En Flandre : **478.108 litres**

Graphique

07.

Production en Flandre et en
Wallonie en 2017, par province
En litres.



Source : SPF Economie.

62,5 % de la superficie se trouvent donc en Flandre, alors que cette région représente 50,5 % de la récolte.

Une possible explication à cela pourrait être le fait que la part de vin mousseux est beaucoup plus élevée en Wallonie (58 %) qu'en Flandre (27 %), sachant qu'une production moyenne plus élevée à l'hectare a un impact moins élevé sur la qualité du vin mousseux.

1.7. Cépages les plus populaires en hectares

Graphique

08.

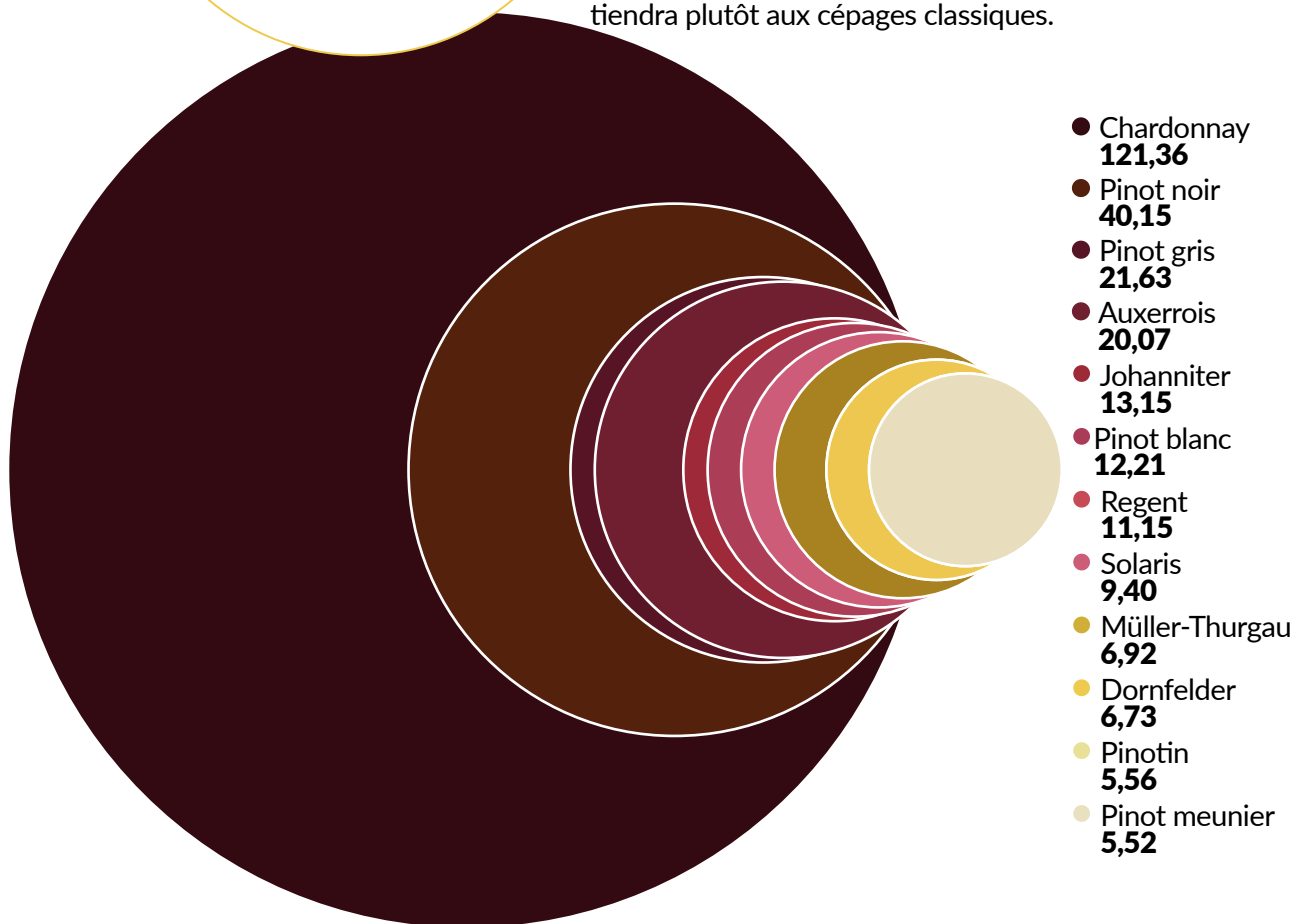
Cépages les plus populaires en Belgique

En hectares.

Il est clair que les cépages classiques représentent la majeure partie de la superficie viticole belge. Il est toutefois surprenant de constater que 4 cépages du top 12 sont des variétés dites résistantes (Johanniter, Regent, Solaris et Pinotin).

Une sous-répartition selon les deux régions démontre bien que l'attitude face aux « cépages résistants » est quelque peu différente de chaque côté de la frontière linguistique.

L'avenir dira si le viticulteur belge augmentera la proportion des « cépages résistants » ou s'en tiendra plutôt aux cépages classiques.



15



Source : SPF Economie.

Graphique 09.

Cépages les plus populaires
en Flandre

En hectares.

16

- Chardonnay
74,05
- Pinot noir
26,24
- Pinot gris
18,28
- Auxerrois
15,40
- Pinot blanc
10,07
- Regent
5,59
- Johanniter
5,28
- Müller-Thurgau
5,16
- Riesling
4,97
- Kerner
4,06
- Dornfelder
3,99
- Pinot meunier
3,42

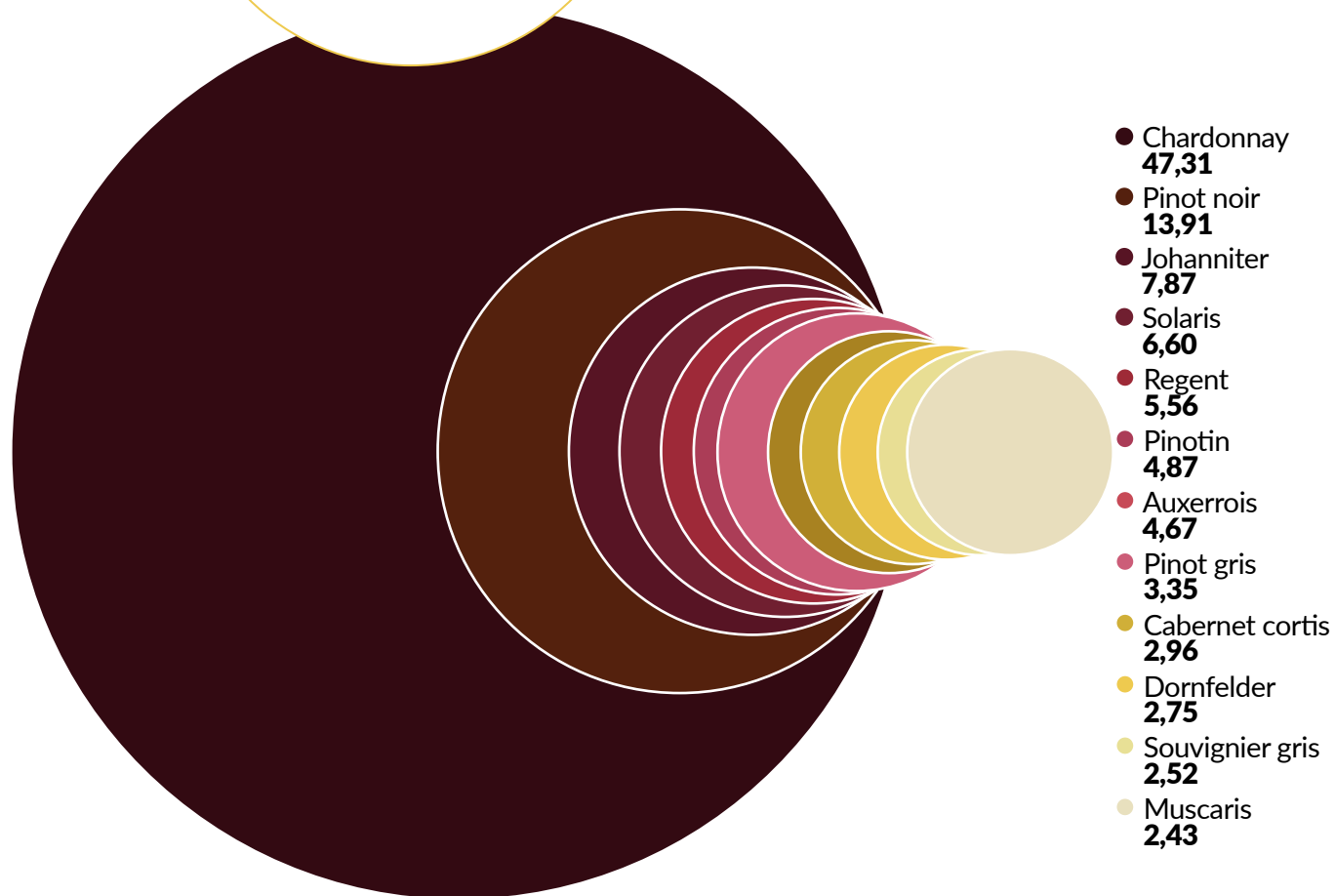


Source : SPF Economie.

Graphique 10.

Cépages les plus populaires
en Wallonie

En hectares.



17



Source : SPF Economie.

Deux « cépages résistants » figurent ainsi dans le top 12 en Flandre contre sept en Wallonie.

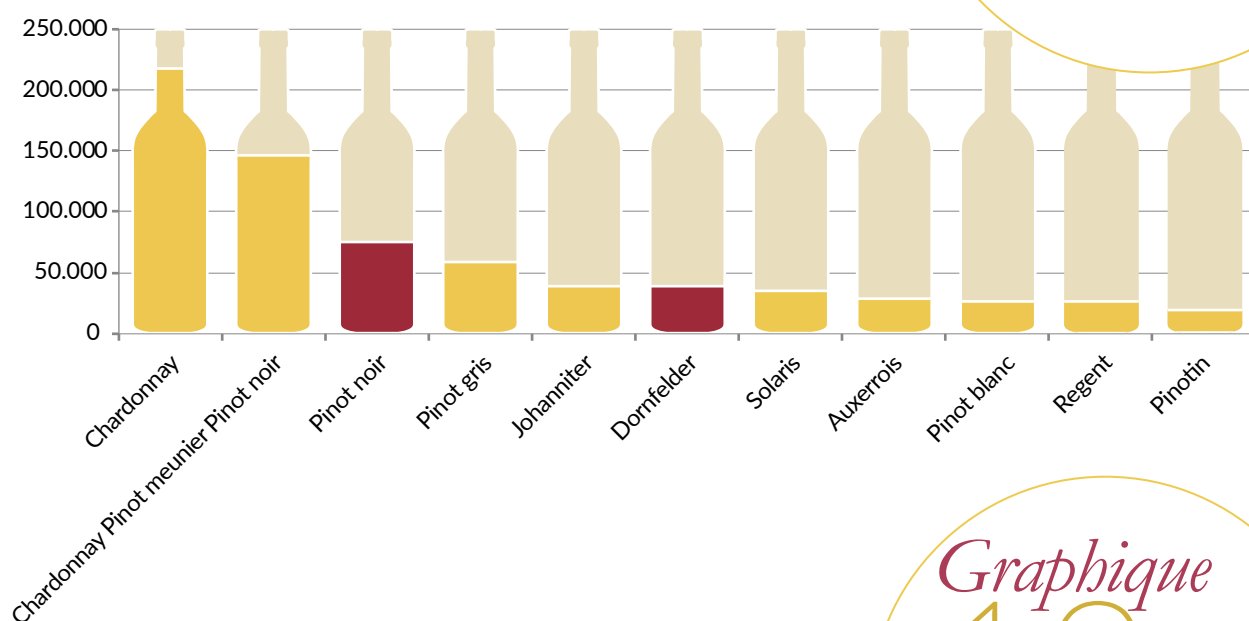
1.8. Cépages les plus populaires selon la production en litres

Graphique

11.

Cépages les plus populaires en Belgique

En litres.



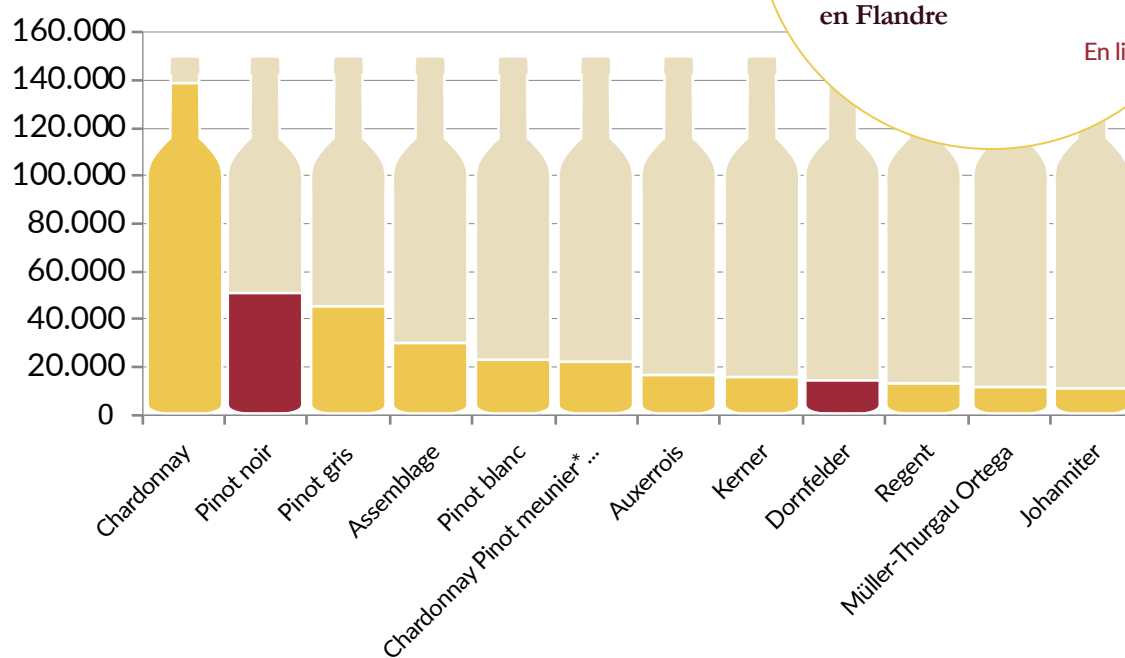
18

Graphique

12.

Cépages les plus populaires en Flandre

En litres.



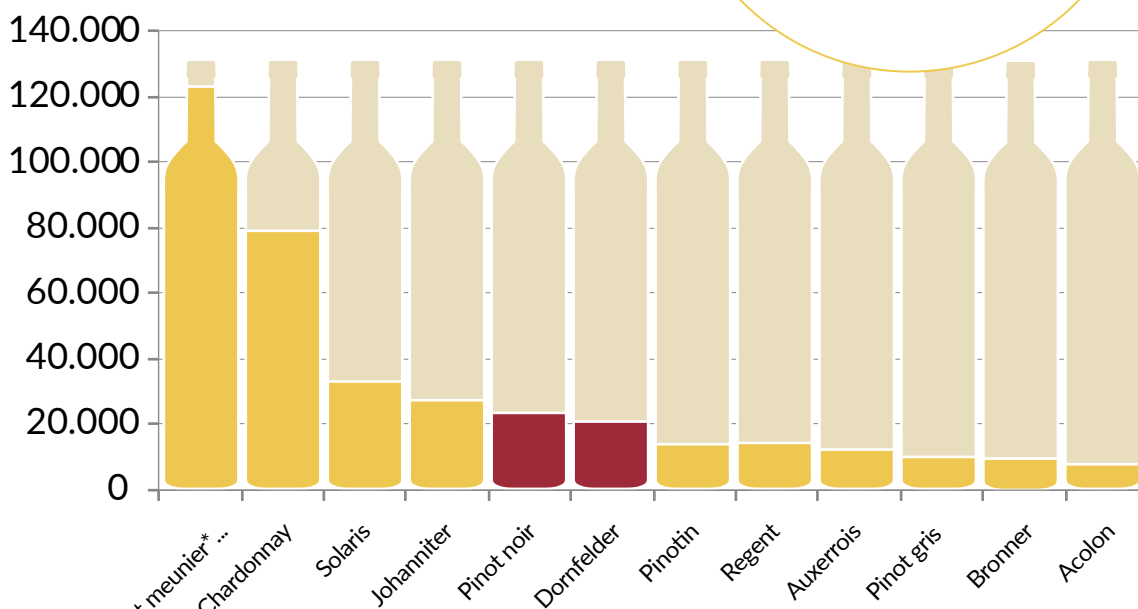
Source : SPF Economie.

* Chardonnay Pinot meunier Pinot noir.

Graphique 13.

Cépages les plus populaires
en Wallonie

En litres.



1.9. Liste complète des cépages plantés en Belgique

Le nombre de cépages plantés en Belgique s'élève à plus de 85.

Tableau 1. Superficie par cépage en Belgique

En hectares.

<i>Cépages</i>	<i>Superficie</i>	<i>Cépages</i>	<i>Superficie</i>
Chardonnay	121,36	Lemberger	0,72
Pinot noir	40,15	Ortega	0,69
Pinot gris	21,63	Merzling	0,57
Auxerrois	20,07	Sauvignon gris	0,54
Johanniter	13,15	Sauvignon blanc	0,48
Pinot blanc	12,21	Alvarinho	0,46
Regent	11,15	Muscat	0,45
Solaris	9,4	Cabertin	0,4
Müller-Thurgau	6,92	VB-91-26-29 PIWI	0,36
Dornfelder	6,73	Cabernet sauvignon	0,36
Pinotin	5,56	Schönburger	0,29
Pinot meunier	5,52	Roland	0,27
Cabernet cortis	5,4	Reichensteiner	0,25
Riesling	5	Pinot noir précoce	0,2
Cabernet dorsa	4,73	Reberger	0,19
Rondo	4,14	Würzer	0,18
Kerner	4,06	VB 32-7 PIWI	0,18
Souvignier gris	3,95	CAL 6-04-PIWI	0,18
Muscaris	3,86	Rinot	0,17
Acolon	3,37	Neûr péry	0,15
Bronner	2,95	Blanc péry	0,15
Cabernet noir	1,74	Monarch	0,15
Phoenix	1,7	Marechal foch	0,14
Gamaret	1,67	Sylvaner	0,14
Cabernet jura	1,65	Riesel	0,13
Muscat bleu	1,51	Chenestre	0,12

<i>Cépages</i>	<i>Superficie</i>	<i>Cépages</i>	<i>Superficie</i>
Cabernet blanc	1,48	Petit meslier	0,12
Cabaret noir	1,46	Seyval blanc	0,11
Cabernet cantor	1,41	Onbekend	0,11
Gamay	1,35	Syrah	0,1
Merlot	1,31	Wixhou	0,1
Siegerrebe	1,11	Calandro	0,1
Sirius	1,1	Viognier	0,08
Cabernet dorio	1,07	Kernling	0,07
Helios	1,05	Garanoir	0,07
Bianca	1,03	Brachetto	0,06
Zweigelt	1	Busuioaca	0,06
Bacchus	0,92	Cabernet franc	0,05
Gewürztraminer	0,91	Saint laurent	0,03
Leon millot	0,86	Cabernet cubin	0,03
Grüner veltliner	0,86	Cabernet mitos	0,03
Tempranillo	0,83	Dakapo	0,02
Chenin	0,76	Nebbiolo	0,01
Optima	0,74		

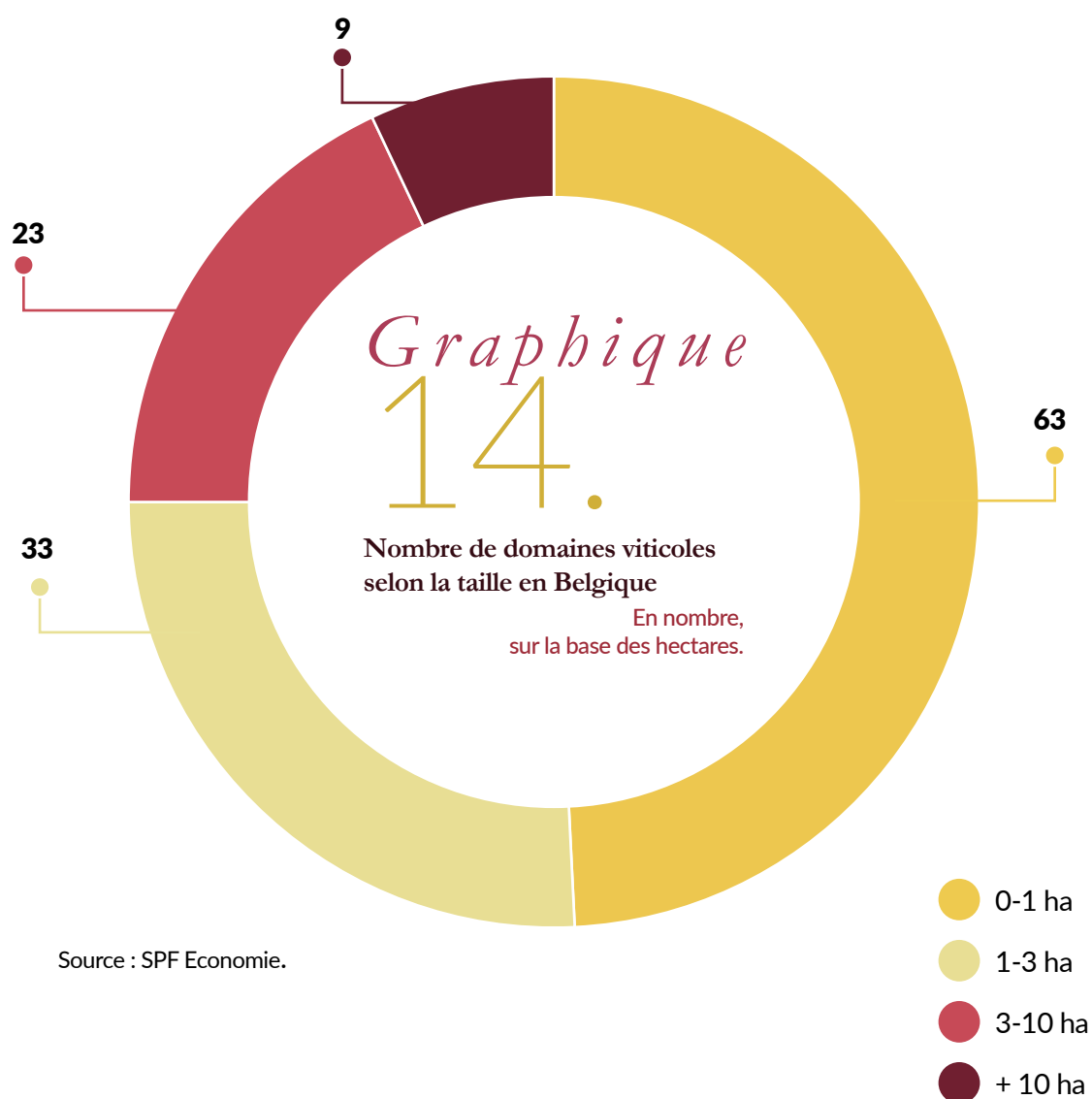
Source : SPF Economie.

1.10. Répartition des domaines viticoles en Belgique selon la taille de l'exploitation

La moitié des domaines viticoles belges enregistrés dans la base de données du SPF Economie disposent d'une superficie de plantation inférieure à un hectare.

La taille moyenne des superficies plantées de ce groupe est de 0,41 hectare.

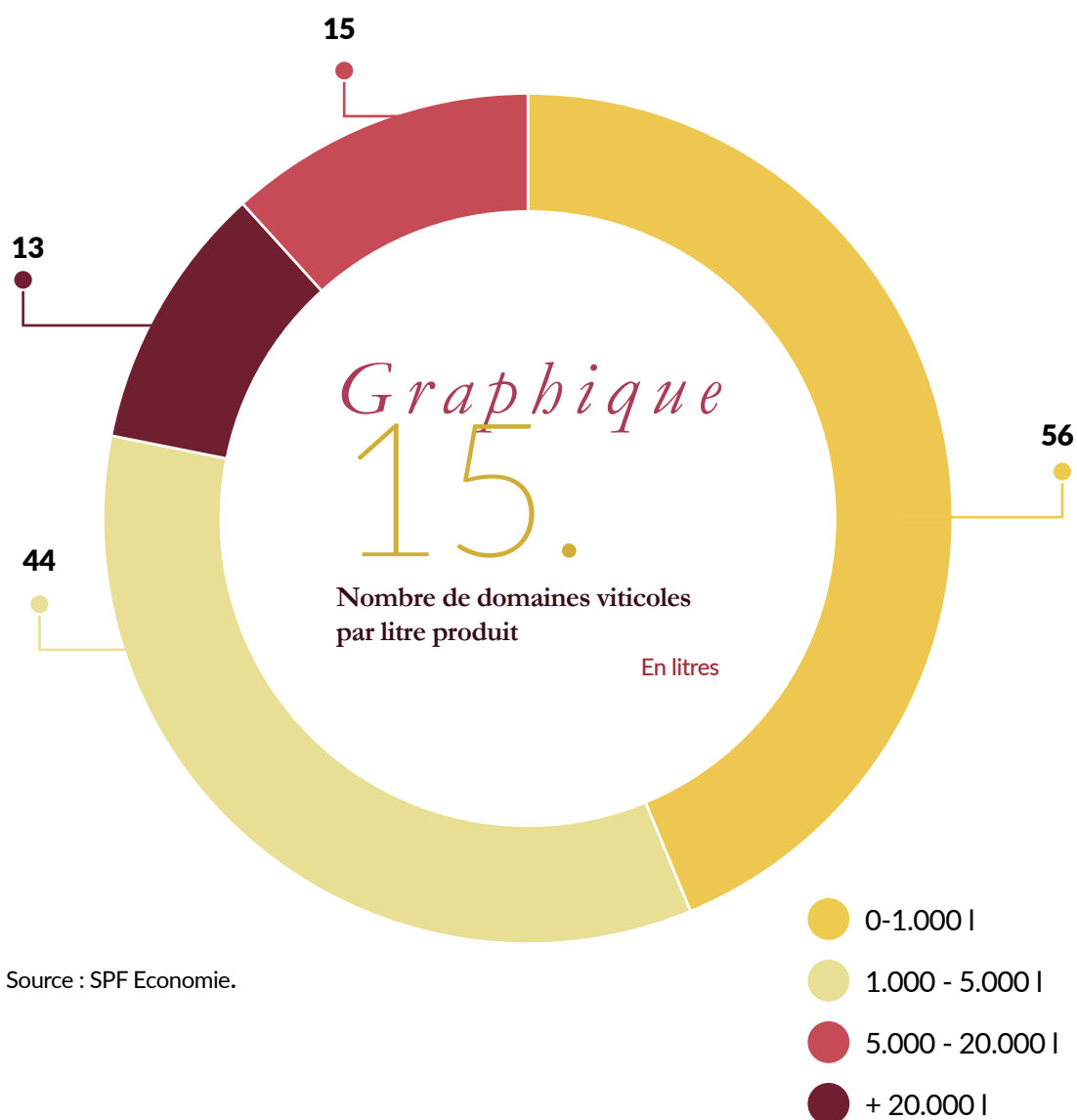
Pour le groupe de 10 ha et plus, la moyenne de la superficie s'élève à 15 hectares.



1.10. Répartition des domaines viticoles selon le rendement en Belgique

La production moyenne des plus grandes exploitations viticoles (+20.000 litres) est de 46.000 litres.

Le calcul de la production moyenne par hectare en Belgique ($946.960 \text{ litres} / 347,87 \text{ ha} = 27 \text{ l/ha}$) est peu significatif pour le moment vu la proportion importante de jeunes plantations..



2. *Garanties de qualité : les appellations protégées*

Malgré la hausse attendue de la superficie et de la production dans les années à venir, le vin belge restera un produit de niche pour les consommateurs belges et, pourquoi pas, internationaux.

Par rapport à la production mondiale de 250 millions d'hectolitres ou même la consommation annuelle de vin en Belgique, qui s'élève à environ 3 millions d'hectolitres, une production de 10.000 hectolitres semble en effet anecdotique.

Il est donc évident que l'accent doit avant tout être mis sur la qualité.

Le législateur européen énonce ainsi la base suivante pour la garantie de la qualité : dans la Communauté, le concept de vin de qualité se fonde, entre autres, sur les spécificités attribuables à l'origine géographique du vin. Ce type de vin est identifié à l'intention du consommateur au moyen d'appellations d'origine protégées (AOP) et d'indications géographiques protégées (IGP).

En principe, pour un vin, les exigences imposées par une AOP sont supérieures à celles d'une IGP. Les facteurs tant naturels qu'humains de la zone géographique sont ainsi déterminants pour les caractéristiques des vins avec AOP. Pour les vins avec IGP, il suffit que les facteurs naturels ou humains soient déterminants. Le législateur européen a par exemple disposé que 100 % des raisins utilisés devaient obligatoirement provenir de la zone géographique dans le cas d'un vin avec AOP, alors qu'il suffit de 85 % pour une IGP. Néanmoins, le dossier de produit, qui énumère les conditions de production et les caractéristiques du produit final, peut également imposer des exigences plus élevées aux vins avec IGP. Les raisins utilisés pour les vins avec IGP (Vlaamse landwijn et Vin de pays des Jardins de Wallonie) doivent ainsi provenir à 100 % de la zone géographique.

Jusqu'à présent, 10 appellations protégées ont été reconnues en Belgique : 8 appellations d'origine protégées et 2 indications géographiques protégées :

- AOP Hagelandse wijn
- AOP Haspengouwse wijn
- AOP Heuvellandse wijn
- AOP Maasvallei Limburg (en vigueur depuis le 10 janvier 2018, donc aucun agrément en 2017)
- AOP Vlaamse Mousserende Kwaliteitswijn
- AOP Côtes de Sambre et Meuse
- AOP Crémant de Wallonie
- AOP Vin mousseux de qualité de Wallonie
- IGP Vlaamse landwijn
- IGP Vin de pays des Jardins de Wallonie

Seules les AOP pour les vins non-mousseux (tranquilles) portent sur une zone géographique strictement délimitée. Les AOP des vins mousseux et les IGP des vins tranquilles couvrent à chaque fois l'intégralité de la région.

Les sites internet des autorités **flamandes** et **wallonnes** reprennent des informations plus détaillées.

La situation géographique d'un domaine viticole n'est pas le seul élément qui détermine si les vins produits peuvent entrer en ligne de compte pour une appellation protégée, le cépage utilisé pour le vin et la production maximale définie afin de garantir la qualité sont eux aussi importants. Les cépages autorisés pour l'obtention de l'appellation protégée et les productions maximales sont définis dans le dossier de produit.

2.1. Agréments

En 2017, un total de 396.437,25 litres a été soumis pour agrément aux commissions d'agrément flamande et wallonne. Sur cette quantité, 386.263,25 litres ont finalement été reconnus. Cela signifie que 97,5 % du vin présenté a obtenu un agrément.

280.150,25 litres de la quantité agréée concernaient des vins monocépage et 106.113 litres des assemblages (vins fait de différents cépages) (voir le tableau 2).

Tableau 2. Agréments par cépage

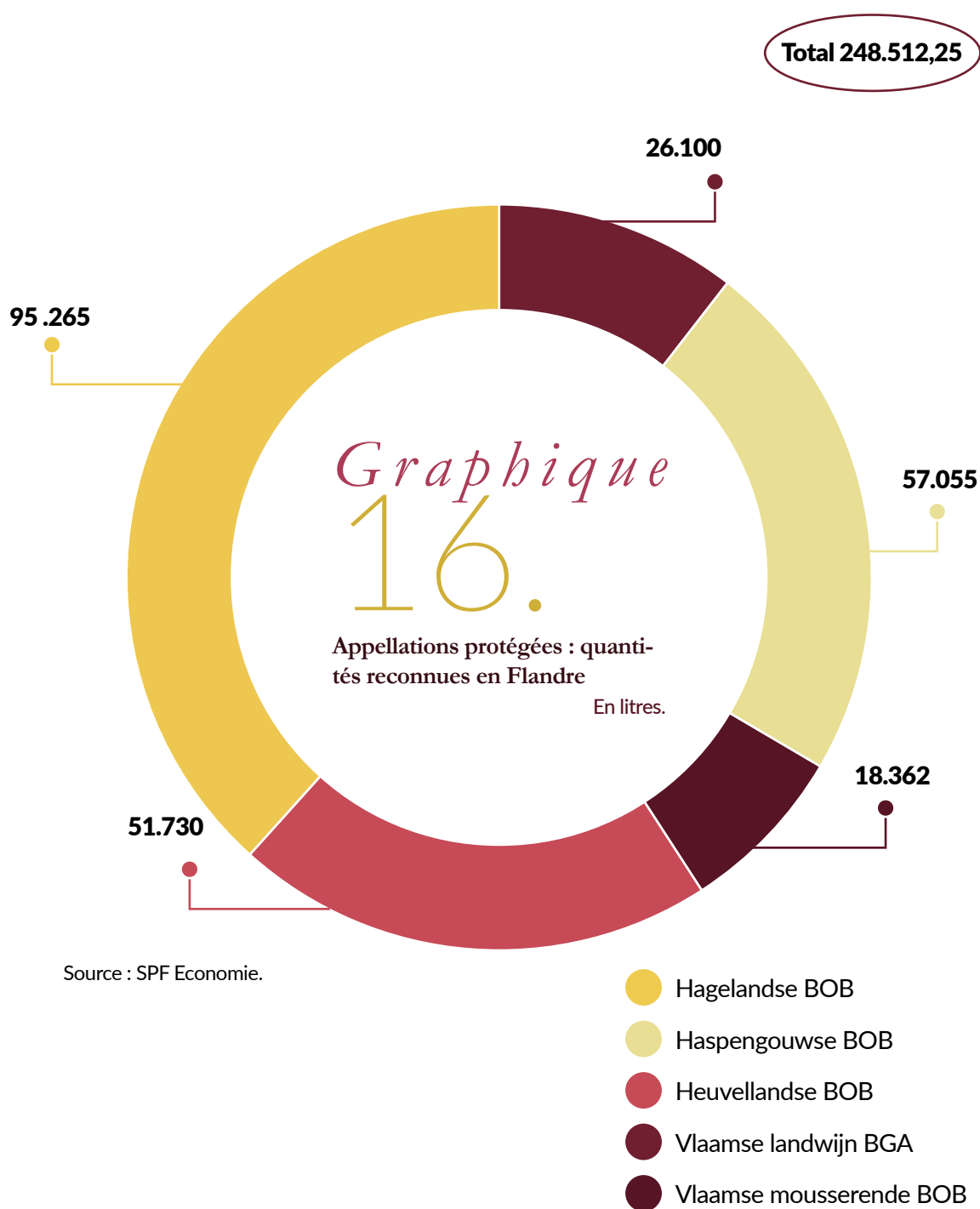
En litres.

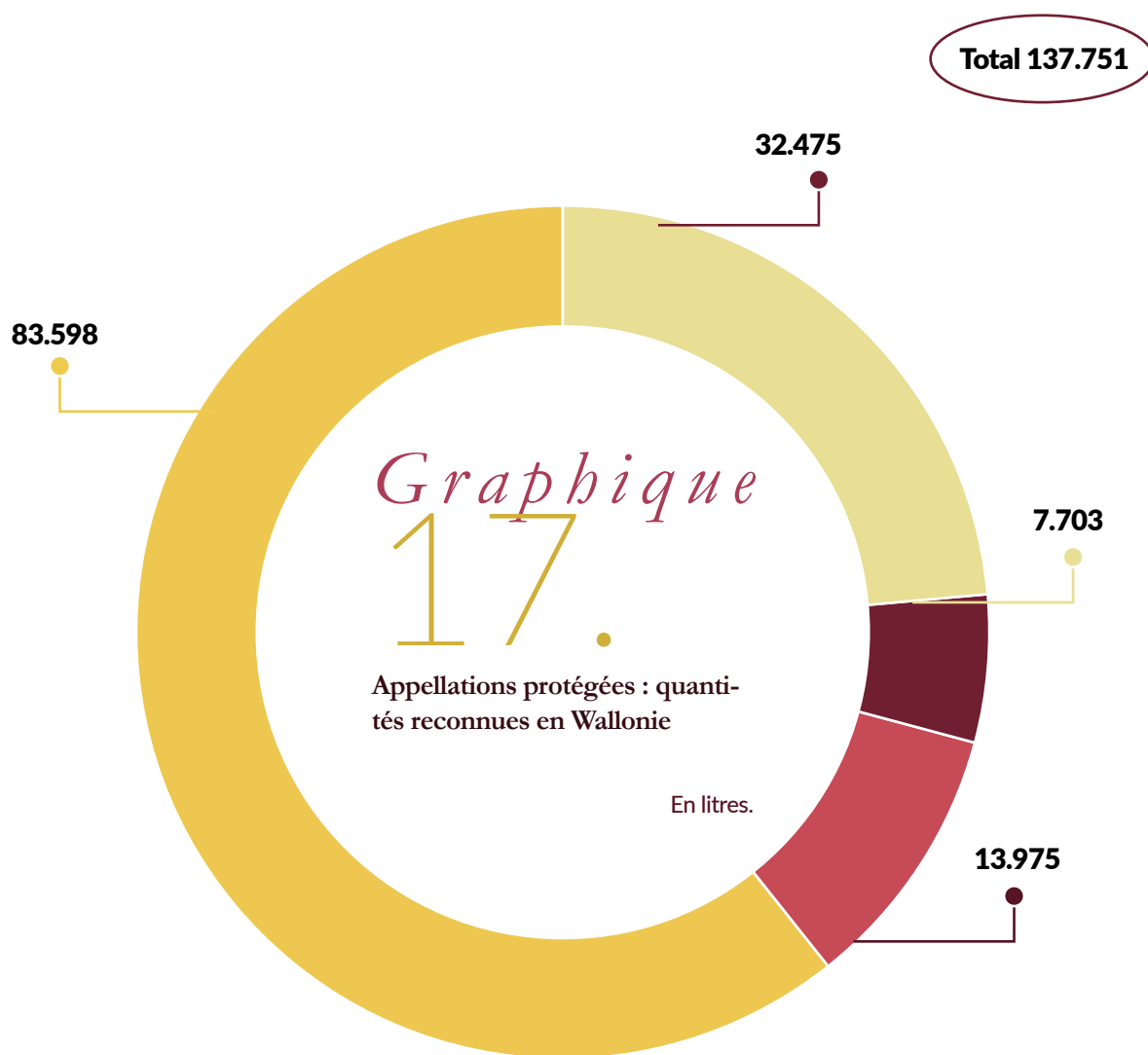
<i>Assemblage</i>	<i>Demandés</i>	<i>Agréés</i>
Auxerrois Chardonnay Kerner	21.100	21.100
Auxerrois Chardonnay Pinot gris Sieger	12.397	12.397
Pinot blanc Pinot gris Pinot noir	10.500	10.500
Auxerrois Müller-Thurgau	8.810	8.810
Gamaret Garanoir	8.700	8.700
Chardonnay Pinot noir	7.392	7.392
Regent Rondo	5.500	5.500
Cabernet Blanc Johanniter Pinotin	5.400	5.400
Johanniter Sauvignier gris Solaris	4.344	4.344
Cabertin Pinotin	3.880	3.880
Bronner Cabernet blanc Johanniter Pinotin Solaris	3.850	3.850
Auxerrois Chardonnay Kerner Pinot noir	3.510	3.510
Chardonnay Pinot blanc Pinot gris	2.850	2.850
Auxerrois Chardonnay Pinot gris	2.000	2.000
Bianca Solaris	1.100	1.100
Leon Millot Rondo Regent	1.080	1.080
Auxerrois Chardonnay	800	800
Bacchus Chardonnay Kerner Pinot gris Rivaner Siegerrebe	800	800
Auxerrois Chardonnay Müller-Thurgau Pinot gris	600	600
Chardonnay Pinot gris	600	600
Auxerrois Gewürztraminer Müller-Thurgau Pinot Gris	400	400
Gewürztraminer Muscat Sieger	320	320
Bacchus Chardonnay Kerner Pinot gris Rivaner Siegerrebe	180	180
Dakapo Dornfelder Pinot noir précoce	460	0
Muscaris Sauvignon gris Solaris	914	0
<i>Total intermédiaire</i>	107.487	106.113

<i>Monocépage</i>	<i>Demandés</i>	<i>Agréés</i>
Chardonnay	99.718,50	99.718,50
Pinot noir	48.954,75	47.454,75
Pinot gris	25.660	24.465
Dornfelder	17.780	17.400
Regent	18.649	16.399
Pinot blanc	16.220	16.220
Acolon	10.100	10.100
Müller-Thurgau	10.425	9.805
Johanniter	9.228	8.778
Pinotin	4.612	4.612
Cabernet jura	3.750	3.750
Solaris	5.355	3.330
Cabernet dorsa	2.990	2.990
Riesling	2.630	2.630
Cabernet noir	2.600	2.600
Auxerrois	2.580	2.580
Kerner	2.500	2.500
Cabernet cortis	2.180	2.180
Siegenerbe	718	718
Reberger	650	650
Bacchus	560	560
Lemberger	450	450
Ortega	260	260
Calandro	380	0
<i>Total intermédiaire</i>	288.950,25	280.150,25
<i>Total général</i>	396.437,25	386.263,25

Source : SPF Economie.

2.2. Répartition entre les deux régions par appellation protégée





Source : SPF Economie.

- Côtes de Sambre et Meuse AOP
- Crémant de Wallonie AOP
- Vin des Pays de Wallonie IGP
- Vin mousseux de Qualité de Wallonie AOP

2.3. Vins agréés en 2017 par année de récolte

Des vins produits en 2013, 2014, 2015 et 2016 ont été agréés en 2017 (voir le tableau 3).

Ceci implique que, pour obtenir un reflet clair de la proportion de vins avec et sans appellation protégée par année de récolte, il faut disposer des données de plusieurs années d'agrément successives, ce qui n'est pas encore le cas pour le moment.

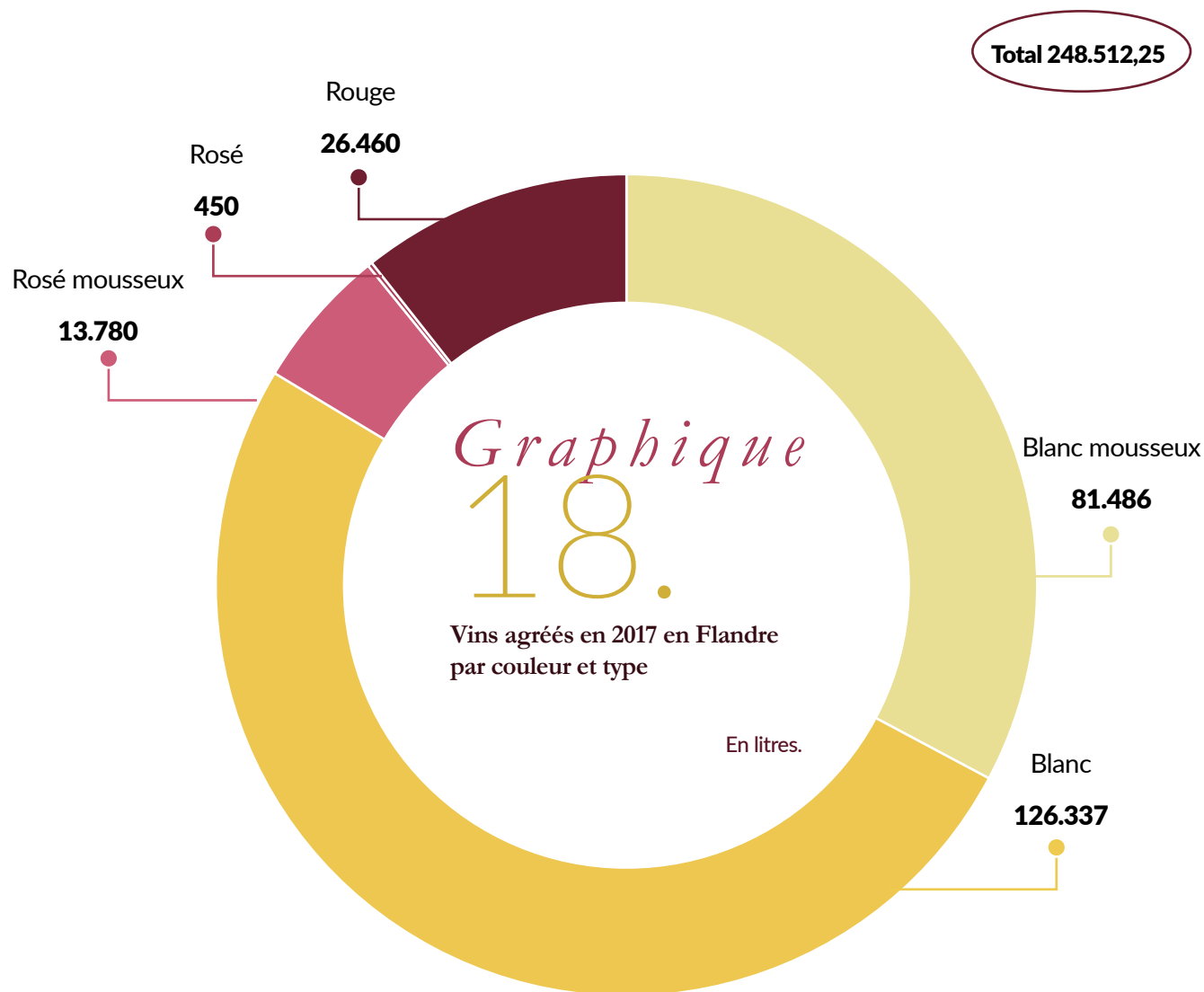
Tableau 3. Vins agréés en 2017 par année de récolte

En litres.

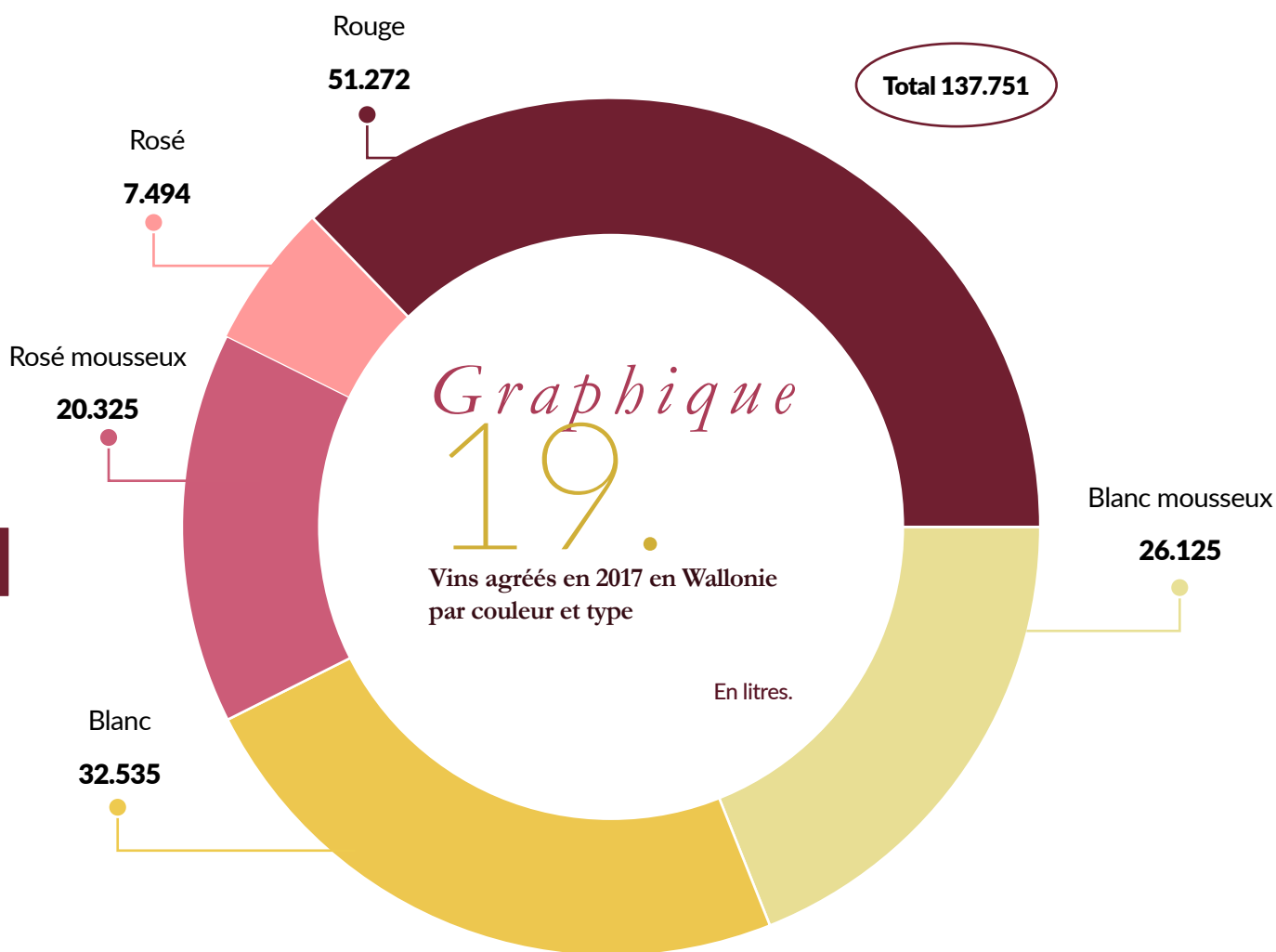
<i>Année de récolte</i>	<i>Quantité</i>	<i>Mousseux</i>	<i>Rouge</i>	<i>Blanc</i>	<i>Rosé</i>
2013	17.989,75	17.989,75			
2014	30.280,75	26.640,754	3.640		
2015	188.122,75	72.474,75	51.940	63.708	
2016	149.870,00	24.610	22.152	95.164	7.944
Total	386.263,25				

Source : SPF Economie.

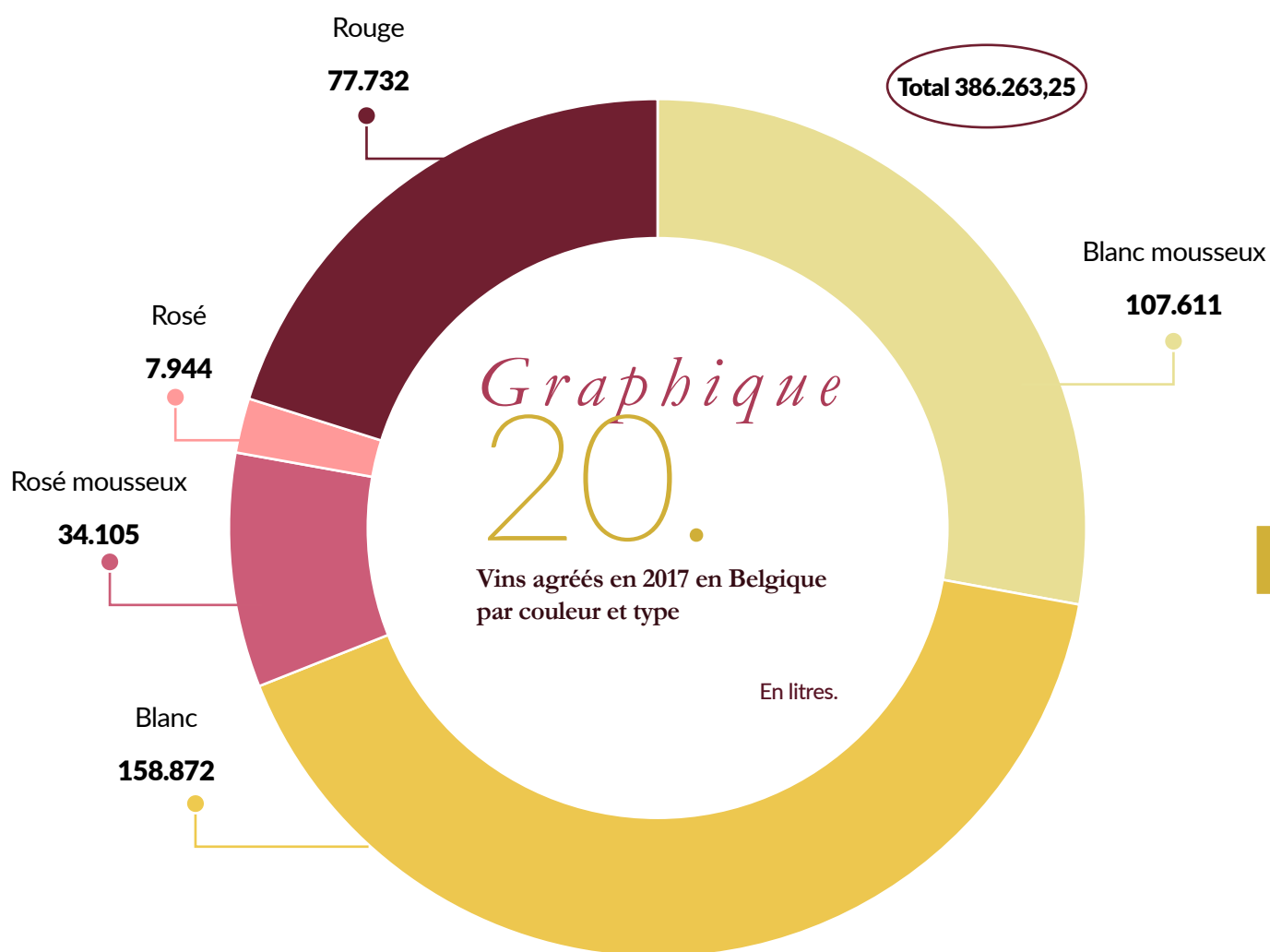
2.4. Vins agréés en 2017 selon le type



Source : SPF Economie.



Source : SPF Economie.



Source : SPF Economie.

Postface

L'auteur de la présente brochure espère que le reflet détaillé de la situation actuelle de la viticulture belge présenté ici pourra constituer un argument dans les discussions relatives à la manière d'accroître la qualité et l'authenticité du vin belge, deux conditions fondamentales pour maintenir le succès de la viticulture belge et assurer sa rentabilité économique.

Enfin, l'auteur souhaite exprimer sa gratitude pour toute l'aide reçue lors de la rédaction de la présente brochure, en premier lieu de la part des viticulteurs qui ont spontanément mis leurs données de production à sa disposition.

Organisations interprofessionnelles en Flandre et en Wallonie

Vzw Belgische Wijnbouwers

Monarkenweg 50

3050 Oud-Heverlee

+32 16 47 10 22

hallo@belgischewijnbouwersvzw.be

Association des Vignerons de Wallonie

C/O Larsille Henri

Chaussée de Châtelet 42/B051

6060 Gilly

+32 473 79 92 65

info@vigneronsdewallonie.be



